

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 4 février 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Godin, Émile \(1840-1888\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

[Vigerie, A.](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation3 p. (416r, 417r, 418v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 4 février 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/34246>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [4 février 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Godin relate à Oudin-Leclère que son fils vient d'être condamné à Guise à un an de prison et A. Vigerie à 3 jours de prison après s'être rendus au bal du lundi gras. Il voit dans l'événement un effet de la jalouse à son égard. Il explique que son fils s'est battu avec un jeune homme et le propriétaire de la salle du bal et que Vigerie s'en est mêlé. Godin demande à Oudin-Leclère s'il faut faire appel du jugement : « Sans doute s'incliner et s'exécuter, car les passions qui tirent les ficelles et restent derrière le rideau à Guise n'auraient-elles pas la puissance d'agir jusqu'au tribunal de Vervins. » Il précise que Vigerie se trouve actuellement à Bruxelles et il voudrait que son fils puisse l'y rejoindre. Il informe Oudin-Leclère qu'un ordre daté du 3 février les enjoint à se rendre en prison sous huit jours.

Notes Le destinataire est Oudin-Leclère d'après l'index de la correspondance.

Mots-clés

[Conflit, Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Godin, Émile (1840-1888)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Familière
- Rente/Propriété

Biographie Propriétaire français né en 1840 à Esquéhéries (Aisne) et décédé en 1888 à Flavigny-le-Petit (Aisne). Émile Caius Godin est le fils de Jean-Baptiste André Godin et d'[Esther Lemaire](#). À l'âge de 10 ans, Émile Godin poursuit sa scolarité à Paris : de 1851 à 1853, dans la pension Régnier à Bellevue à Meudon (Hauts-de-Seine) et de 1853 à 1856, il est pensionnaire au collège Chaptal, établissement novateur préparant ses élèves aux carrières commerciales et industrielles. Émile Godin ne s'adapte pas à la vie en pension et ses résultats scolaires ne sont pas excellents. À partir de septembre 1856, il travaille avec son père pour les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Dans les années 1860, il est le chargé d'affaires de son père à Paris et à l'Exposition universelle de Londres de 1862 ou le responsable des achats de fonte en Angleterre ; il semble aussi s'occuper de la fabrication, de l'émaillage en particulier. Émile Godin choisit de rester auprès de son père après la séparation de celui-ci et de son épouse Esther Lemaire en novembre 1863. Il est mobilisé dans l'Armée du Nord avec le grade de capitaine pendant la guerre de 1870-1871. Alors que Jean-Baptiste André Godin est élu député de l'Aisne à l'Assemblée nationale (1871-1875), Émile représente son père et remplit des fonctions de direction au sein des Fonderies et manufactures du Familière, mais il entre en conflit avec plusieurs directeurs de l'usine et du Familière. En 1878, Émile Godin se brouille avec son père et quitte le Familière ; des procès opposent le père et le fils. Il épouse le 30 décembre 1882 à Flavigny-le-Petit (Aisne) [Éléonore Joséphine Rouchy](#) qu'il fréquente depuis plusieurs années et avec laquelle il a trois enfants : Émilie Esther (1878-), Alix Émile Godin (1881-1929), enfants naturels légitimés à l'occasion du mariage, et Camille Andréa (1883-). Il décède le 2 janvier 1888, quinze jours avant son père.

Nom Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Droit/Justice

Biographie Avocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIX^e siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerc » par Jean-Baptiste André Godin.

Nom Vigerie, A.

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité Employé/Employée

Biographie Comptable employé à Guise par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire de 1862 à 1865. Godin le désigne comme son « principal employé » en 1863. L'épouse de A. Vigerie s'occupe de l'aménagement de la première salle d'asile du Familière de Guise. De mars 1864 à mars 1865, Godin correspond avec lui en expédiant son courrier à Amsterdam (Pays-Bas).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

416
Guise le 4 février 1663

Monsieur

Il me fait tellement plaisir par laquelle
je viens de passer pour servir que
vous qui dans les moments de crise
politique ont le plus de l'homme le
plus inoffensif de la ville de Guise ou
me garderont jamais les œurs
quels ont commis dans leur appréciation
de ma personne. Il a sera toujours
en votre aux yeux de leur réaction
fausse que je puisse être quelqu'un chose
à votre avis et sans moi

une quinzaine de mon fils à un bal
de lundi gris auquel il a été à tort bâti
tant de mon administration une nouvelle preuve
vous croirez sans doute que le fils de M
Godin aura été commettre des actes bien
coupables pour que le tribunal de simple
justice de la ville le condamne à un jour
de prison et l'Algérie mon premier employé
que vous avez déjà été à 3 jours. Si vous
croez cela est parce que peut la passion
sur une vision semblable
voire les faits prodigieux que les témoins a
évoqué

Après 2 heures de matin mon fils étant
à l'enseur un individu lui marcha sur le pied

a la douleur que cela lui causait il aurait
traité de petit vacher et aurait donné deux
coups de poing a la tante de coup de pied
et lui qui en évoqua ainsi et qui a porté
une plainte (la mère de ce pugnus homme
est aussi plaint d'avoir reçu un coups de mon
fils mais il ne pas être accordé une attention
à cette déposition) il a alors en entier assuré
de apprendre mon fils au corps pendant
qu'il voulait aller son vêtement étant à sa
place de danser. Il venu étant présent
aurait pris sous son bras ^{un plateau} et le crâne de mon
fils pour le faire sortir par la porte cela
avait aussi un temps de deux minutes et
chacun était armé a la gifle quand le
propriétaire de la salle et tout a coup arrêter
a faire mon fils par le corps en lui criant
et lui disant il faut que je vous fasse par le
front. mon fils ayant ses vêtements et sa
chemise de déchirer sous l'assaut de et lui
lui porta un coup de poing a qui ne
contesta en aucune façon

évidemment a-t-il interrogé les causes de la
provocation les bousins de la légitime défense
les vêtements déchiré et la position même
me dans le bas. c'était une très belle occasion
de faire de scandale sur mon nom aucun
compensation ne été admise le propriétaire
lui auguel le commissaire de police a prétendu qu'il
fallait maintenir une certaine sévérité a mon
échec 25 francs de dommages et intérêts mesqu'

qui fut deux heures du matin et qui fut
mais une autorisation spéciale pour l'espion
heure de minuit prescrite par les règlements
et qui fut fait à la proportion

je suis sûr de ma lettre car le moins
considérable d'accordement entre sans me
abîmer pour venir me dire qui souhaitait
me faire interroger appelle à un jugement
qui dit il est une cause de surprise pour
les deux mondes

et moi je vous dis qu'il faut à faire
et que devrait être fait. sans doute simulation
et sauvegarde car les passions qui touchent les filles
et mettent derrière le rideau à faire auraient
elles pas la puissance d'échapper devant un tribunal
de serviteurs. je vous laisse donc absolument juge
de l'utilité d'un appel si nous devons ou pas
y parvenir. cette lettre aurait pour but de vous
permettre de me dire si vous ne pourrez rien faire
pour rendre à mon fils et à Mme Végerie leur
pierre moins pénible. et pour vous demander
si vous ne pourrez obtenir un délai et Mme Végerie
n'est pas en France il est à mon avis
de Bruxelles pour plusieurs jours aussitôt son
retour il pourrait se rendre en prison mais
je devrais volontiers qui fut accordé que mon
fils puisse y rentrer avec lui. un ordre daté
du 3 m'a été accordé que huit jours pour y rentrer
je fais faire le jugement au greffeur que pour éviter
entre nous moins

qu'il n'y ayeur pas de surparties c'est tout

bonne chose